

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4846

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Extension et réhabilitation de la déchèterie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2500 en date du 14 février 2005, le conseil de Communauté a autorisé l'individualisation de l'opération extension et réhabilitation de la déchèterie de Champagne au Monts d'Or à hauteur de 365 000 €.

Par délibération n° 2006-3554 en date du 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a voté une autorisation de programme complémentaire, réévaluant le montant de l'opération à hauteur de 570 000 €.

Le projet comprend la construction :

- de dix quais de déchargement,
- des zones d'accueil de containers spécifiques,
- des locaux nécessaires à la gestion de la déchèterie,
- l'aménagement des voies d'accès à la circulation, tant pour les usagers que pour les véhicules de l'exploitant,
- d'un logement de gardien pour assurer la surveillance et la sécurité du site hors périodes d'ouverture.

Par décision n° B-2006-4558 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, les prestations faisant l'objet de dix lots attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

La commission permanente d'appel d'offres, réunie le 27 octobre 2006, a déclaré la procédure infructueuse.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics en vue de l'attribution des travaux d'extension et de réhabilitation de la déchèterie de Champagne au Mont d'Or.

Les prestations font l'objet des lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : maçonnerie-étanchéité,
- lot n° 2 : terrassement-voiries et réseaux divers (VRD),
- lot n° 3 : métallerie-serrurerie-menuiserie en aluminium,
- lot n° 4 : cloisons-plafonds-peinture-carrelages,
- lot n° 5 : courants forts-courants faibles,
- lot n° 6 : espaces verts.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs à l'extension et à la réhabilitation de la déchèterie à Champagne au Mont d'Or.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget général de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - opération n° 1185.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,